

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 29 FÉVRIER ET 1ER MARS 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI U 4U PIANU SALUTE È AMBIENTE CORSICA
2024-2028

APPROBATION DU 4ÈME PLAN SANTÉ ENVIRONNEMENT
CORSE 2024-2028

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé
 Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la « santé environnement » recouvre différents aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de l'environnement. La Corse est impactée par des pollutions particulières et notamment l'amiante, le radon, les espèces invasives, la prolifération des moustiques, la qualité de l'air...

- Enjeux pour la Corse :

L'implication de la Collectivité de Corse dans la gouvernance et le financement du « Plan Régional Santé Environnement (PRSE) facilite la territorialisation des actions dans le cadre des politiques sectorielles. Parallèlement, le PRSE vise à créer un cadre d'échanges et d'acculturation à la santé-environnement, favorisant la diffusion des enjeux et le développement de réseaux partenariaux. Des synergies entre les réseaux d'éducation à la santé et ceux d'éducation à l'environnement ont émergé, conduisant à des actions communes axées sur le développement des compétences en faveur de la santé et de l'environnement.

Le PRSE 4 s'inscrit dans le concept « Una sola saluta », « One Health », ou « une seule santé », qui a émergé au début des années 2000 en réponse à l'augmentation des maladies infectieuses liée à la mondialisation. Il repose sur l'idée que la protection de la santé humaine est intrinsèquement liée à celle des animaux et de leur interaction avec l'environnement. Ainsi, la santé animale, végétale, environnementale et humaine sont interconnectées. Un exemple concret est l'utilisation d'antibiotiques pour traiter les animaux d'élevage, entraînant des résistances bactériennes transmissibles au sein du microbiote humain, animal et environnemental. L'enjeu pour la Corse est de permettre à chaque partie prenante (professionnels de santé, acteurs du territoire, institutions, usagers etc.) d'agir au quotidien pour améliorer la santé individuelle et collective, notamment en réduisant l'ensemble des expositions environnementales auxquelles nous sommes soumis.

Ce plan pour la Corse n'a pas pour objet de décliner la totalité des actions du plan national (PNSE), mais se doit de répondre à des préoccupations, spécificités et priorités territoriales. La force de ce document réside dans son caractère pragmatique et dans une mise en œuvre simplifiée par rapport au plan précédent. Certaines problématiques ne seront pas abordées car elles sont traitées dans un cadre réglementaire dans les différents plans portés par la Collectivité de Corse (déchets, croisières....).

Ce PRSE 4 permet ainsi de donner une meilleure visibilité à la thématique santé-environnement et crée des interactions dans des domaines tels que l'alimentation,

l'urbanisme, le cadre de vie.

C'est dans ce contexte qu'il a été fait appel à 2 assistances à maîtrise d'ouvrage, une première sur l'année 2023 pour l'élaboration et la publication du plan et une seconde sur 2024-2027 pour l'animation, le suivi et le bilan du PRSE 4.

- Documents stratégiques de référence :

Le quatrième PRSE prend en compte les enseignements du Plan Régional Santé Environnement 2018-2022, dont il poursuit certaines ambitions pour la Corse.

Il est également en cohérence avec les orientations de plusieurs champs de l'action publique, et notamment :

1/ Les cadres de référence nationaux :

- La Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030
- Le Plan EcoPhyto II + 2019-2025
- Le Plan d'Actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau
- Le Plan national de l'alimentation (PNA)
- Le Plan d'actions Interministériel Amiante 2015-2018
- Le Plan Radon 2020-2024
- Le Projet Régional de Santé (PRS)

2/ Les cadres définis au plan territorial :

→ Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), approuvé par l'Assemblée de Corse en octobre 2015 ; document de planification qui définit les orientations de la Corse en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale et culturelle, de protection de l'environnement (révisable en 2024).

→ Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, de développer les énergies renouvelables, de renforcer l'efficacité énergétique et de protéger les espaces naturels et plus généralement de proposer une démarche globale d'adaptation au changement climatique. Il s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 (révisable en 2024).

→ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin de Corse 2022-2027 définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

- Gouvernance :

L'élaboration et la mise en œuvre de ce PRSE4 sont copilotées par le Président du Conseil exécutif de Corse, le Préfet de Corse et la Directrice générale de l'Agence

Régionale de Santé.

Le PRSE4 est un document qui sera donc voté et signé par le Préfet de Corse, l'ARS et la Collectivité de Corse. Il donnera lieu à publication par arrêté préfectoral.

L'organisation de la gouvernance est la suivante :

- un comité de pilotage (instance de décision et de validation), co-présidé par le Président du Conseil exécutif de la Corse et le préfet, assisté du SGAC et de la DREAL, par Madame la Directrice générale de l'ARS,
- un comité technique mensuel, qui pilote et organise la mise en œuvre opérationnelle du PRSE4 et s'assure de la mobilisation des acteurs,
- un comité d'animation santé environnement (CARSE) ayant une vocation de suivi technique et de concertation. Il est composé du SGAC, de l'ARS, de la DREAL, de la Collectivité de Corse, accompagnée des agences ou offices placées sous sa tutelle, de la DRAAF, des DDETSP, de la DREETS, de la DRAJES, de l'OEC et du Rectorat, de membres désignés par le CESEC et de membres désignés par la commission spécialisée prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

- Plan d'actions :

Les copilotes du PRSE4 ont souhaité développer une méthodologie de travail collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire, pilotée par l'agence de Design Sociétal Mengrov.

Lors du premier CARSE du 10 mai 2023, les échanges entre les acteurs présents ont permis de définir 3 axes de travail qui guideront l'élaboration du programme (cf. plan en annexe 1).

AXE 1 : rendre le cadre de vie plus favorable à la santé (alimentation, aménagement, préservation des ressources).

AXE 2 : réduire les expositions environnementales (pesticides, pollen, qualité de l'air intérieur, amiante environnemental, maladies émergentes, maladies vectorielles, espèces exotiques envahissantes).

AXE 3 : développer les synergies et les compétences au niveau local (gouvernance, sensibilisation et formation, communication).

Les acteurs se sont intensément mobilisés pour la construction de ce plan et cette large mobilisation a permis d'aboutir à 19 fiches actions (annexe 2).

Le projet du PRSE4 a été présenté à plusieurs associations insulaires pour information et échanges (6 associations : *Zeru Frazu*, *Association le Garde*, *Association Marie Do*, *APEEM*, *Ligue contre le cancer*, *Paese d'Avvene*) et a été soumis à la consultation des CODERST 2A et 2B (Comité Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) ; aucune observation n'est à relever.

Conformément au Code de la santé publique (article D. 1432-32), le plan a été soumis à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie qui a émis un avis favorable.

En ce qui concerne le financement CdC, il s'élève à 50 000 € mobilisables dès 2024 (BP 2024).

Articulation avec le processus d'autonomie : les compétences de la Corse de demain en matière de Santé et Environnement

Le PRSE 4 permettra de promouvoir une culture commune entre les services et les acteurs relais. Le processus d'autonomie engagé entre les élus de la Corse et le Gouvernement permettra également le renforcement de la coopération entre les différents acteurs, ce qui devrait entraîner une meilleure organisation de l'expertise scientifique et technique. Il permettra aussi d'impliquer d'avantage les différentes composantes de la société dans la définition et la mise en œuvre des actions. La complexité et l'ampleur des problématiques de santé-environnement conduiront à des évolutions des représentations des enjeux en matière de politiques de prévention en lien avec les domaines économiques et sociaux.

La définition et la mise en œuvre de ces politiques demanderont une démarche d'acceptabilité et de priorisation collective en amont des processus décisionnels. Dans leur mise en œuvre, elles impliqueront les acteurs publics comme les acteurs privés et jusqu'aux citoyens.

La maîtrise de la dimension financière permettra d'adapter le plan à l'ensemble des enjeux prioritaires à venir.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir émettre un avis favorable au 4^{ème} Plan Régional Santé Environnement pour la période 2024-2028.

Plan Régional Santé Environnement

2024-2028

Sommaire

3	Édito
4	Un contexte en évolution dans le monde et en Corse
6	La stratégie "Une seule santé"
8	Le contexte d'élaboration du PRSE4
11	Le bilan du PRSE 3 Corse
12	Une démarche résolument collaborative
15	Les 3 axes structurants du PRSE4
17	AXE 1 : Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé
23	AXE 2 : Réduire les expositions environnementales
31	AXE 3 : Développer les synergies et les compétences au niveau local
36	Organisation de la gouvernance du PRSE4
37	Rôle des pilotes - Zoom indicateurs
38	Lexique
39	Remerciements - contacts

Édito

Les préoccupations sanitaires qui ont émergé au cours des dernières années ont suscité une conscience collective quant aux liens systémiques existants entre la santé humaine et celle du vivant, notamment des animaux et des écosystèmes. La situation géographique de notre île la rend particulièrement vulnérable aux risques émergents et aux zoonoses. De plus, l'insularité de la Corse nous oblige à répondre aux besoins de la population avec des ressources naturelles limitées, des contraintes d'espace, des capacités de stockage réduites.

Le Plan Régional Santé Environnement de Corse est le résultat d'un processus de co-construction initié en mai 2023.

Ce travail a permis de rassembler les acteurs concernés autour de problématiques diverses, notamment celles visant à améliorer notre environnement pour le rendre plus favorable à notre santé, à réduire les risques et les expositions tout en favorisant une connaissance approfondie pour orienter nos actions. Il est primordial de diffuser ces connaissances et leviers d'action aux acteurs publics, et de sensibiliser et former l'ensemble de la population tout en mobilisant les acteurs en responsabilité. Plus de 120 personnes ont été sollicitées pour participer au travail de co-construction de ce PRSE de Corse, dans l'optique de croiser les expertises et les points

de vue. En effet, la question de la santé environnement impose de mobiliser des compétences et des acteurs variés pour aborder l'ensemble du sujet. Plusieurs sessions d'intelligence collective : le Comité d'Animation Régional en Santé Environnement s'est réuni lors de 3 séminaires entre mai et décembre 2023, et chaque axe a été développé dans 3 groupes de travail. Le travail conjoint des acteurs territoriaux de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de l'agriculture, de l'urbanisme, du sport, de la recherche ou de la société civile a permis d'aboutir à des fiches actions opérationnelles que nous présentons dans ce document. De plus, nous soulignons l'engagement des pilotes qui s'apprêtent désormais à décliner leurs actions durant les 4 prochaines années. En effet, si elle mobilise un large spectre d'acteurs publics et leur compétence, la question de la Santé-Environnement implique chacun d'entre nous par nos actions et nos responsabilités citoyennes.

Cette large mobilisation a permis d'aboutir à 19 fiches actions dont les thématiques sont variées.

Des critères pragmatiques ont présidé aux choix des actions : la capacité de mise en œuvre, l'opérationnalité, la mesure d'impact, les objectifs recherchés, les co-bénéfices liés à l'approche systémique. Nous vous remercions pour votre mobilisation afin de faire progresser la santé humaine, animale et celle des écosystèmes, et ainsi préserver les équilibres de notre île.

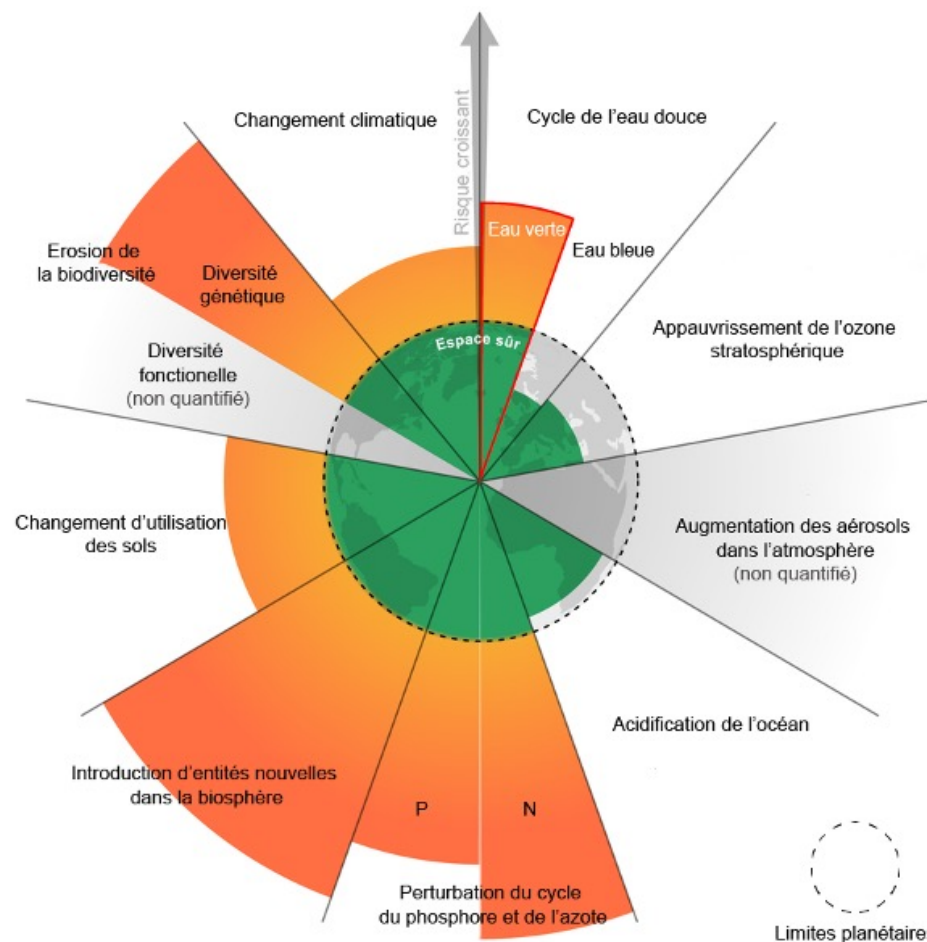
Un contexte en évolution dans le monde et en Corse

Au niveau mondial, 6 limites planétaires sur 9 ont déjà été franchies.

Fondé en 2009 par une équipe internationale de chercheurs menée par Johan Rockström (Stockholm Environment Institute), le **concept des limites planétaires définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité, à travers neuf processus naturels qui, ensemble, déterminent l'équilibre des écosystèmes à l'échelle planétaire.**

Franchir chaque limite augmente le risque de déstabiliser l'environnement planétaire de manière irréversible, avec des impacts majeurs pour les êtres vivants.

Aujourd'hui, six limites planétaires sont dépassées : changement climatique, intégrité de la biosphère, perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, modification de l'occupation des sols, introduction de nouvelles entités dans l'environnement, facteurs de pollution, utilisation de l'eau douce. L'article 1^{er} de la Charte de l'Environnement, intégrée au bloc de constitutionnalité par la Loi Constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 pose le principe suivant : **“Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé”**



Sources : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires>, <https://reporterre.net/Qu-est-ce-que-les-limites-planetaires>

Le changement climatique, à lui seul, présente de nombreux risques pour les êtres humains et le reste du vivant.



SÉCHERESSES ET RARÉFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU

En Corse, les températures moyennes annuelles ont augmenté de **0.2 °C** par décennie entre 1960 et 2010 et les projections climatiques prévoient une augmentation plus forte encore d'ici **2050**. La saison de recharge, qui s'étend de septembre à mars, a été nettement déficitaire **en 2022**.

25%

de déficit de la pluviométrie normale en Corse

Au cours de cette même période, l'enneigement hivernal a été très faible sur tous les massifs, y compris à des altitudes élevées, et la température moyenne observée a été de **0.7 degrés** au-dessus de la normale.

Source : Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique de Corse et Comité Ressource en Eau du 3 mai 2022



POLLUTION ET MODES DE VIE

Le cancer du poumon en Corse est la première cause de mortalité pour les hommes et la seconde pour les femmes.

En moyenne, sur la période **2015-2017**, le cancer du poumon est responsable du décès de :

501
hommes

355
femmes

Une surmortalité en Corse par rapport à la moyenne nationale

Source : ORS - Registre des cancers de Corse, 2023.

COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

1 Corse sur **2** touché par l'obésité et le surpoids

47%

de la population corse (**chiffres 2023**) et plus particulièrement les enfants

CONTRE :

21%

En 2010

L'obésité et le surpoids sont des pathologies qui augmentent les risques d'hypertension artérielle, d'insuffisance cardiaque et d'accident vasculaire cérébral (AVC).

Source : www.journaldelacorse.corsica/articles/2342/lobesite-gagne-du-terrain

La stratégie "Une seule santé "

"Una sola saluta"
"One health"

60% 

des maladies infectieuses humaines
ont une origine animale (OIE)

Émergence de
microorganismes
résistants aux
antibiotiques 

20% 

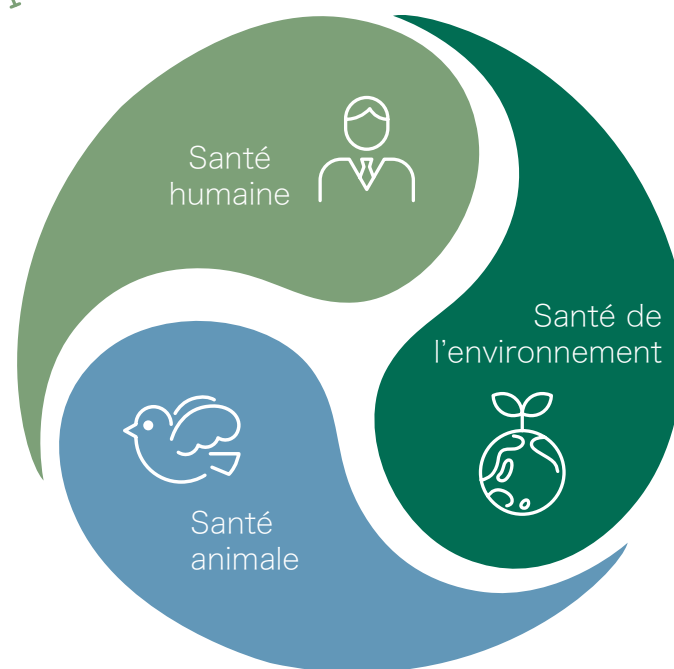
des pertes de
la production
animale
mondiale
sont liées
aux maladies
animales (OIE)

75% 

des espèces
végétales cultivées ont besoin
d'être pollinisées (OIE)



La santé de l'environnement et les régimes
alimentaires impactent la santé humaine



 Les activités
humaines
entraînent
une contamination
de l'environnement
par des substances
toxiques



Les maladies
et ravageurs
causeraient
jusqu'à

40%
de pertes
des cultures vivrières
mondiales (FAO)



La déforestation accroît le risque
d'exposition des humains et des
élevages à de nouveaux pathogènes

Le PRSE 4 est l'opportunité
de travailler sur la santé de
manière systémique et sur les
facteurs de dégradation, leurs
conséquences et leurs relations
d'interdépendance.



Le concept « Une seule santé » /
« Una sola saluta » est une
approche interdisciplinaire qui
reconnaît l'interconnexion entre la santé
humaine, animale et environnementale.

Ce concept met l'accent sur l'importance du
rôle de l'environnement, des pollutions induites
par notamment les modes de production
et la circulation des hommes et des animaux
dans le développement de nombreuses
maladies.

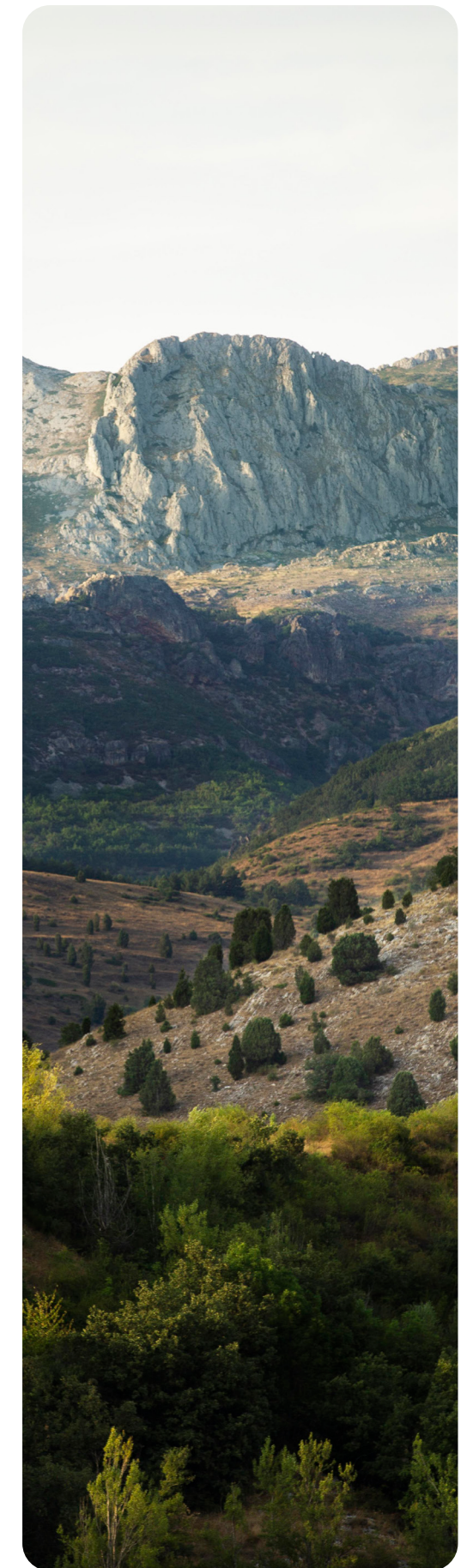
L'enjeu pour la Corse est de permettre
à chaque partie prenante (professionnels
de santé, acteurs du territoire, institutions,
usagers etc.) d'agir au quotidien pour améliorer
la santé individuelle et collective, notamment
en réduisant l'ensemble des expositions
environnementales auxquelles nous sommes
soumis.

L'objectif de ce PRSE4 est de fixer une
feuille de route ambitieuse et pragmatique
pour engager les acteurs et les inciter à
passer à l'action pour répondre à 3 enjeux :

→ L'enjeu d'amélioration de la détection des
signaux d'émergence de pathologies.

→ L'enjeu de prévention, en réduisant
l'exposition aux facteurs environnementaux
(air, eau, alimentation, stress...).

→ L'enjeu de préservation ou la restauration
des écosystèmes, de la biodiversité, qui
affecte durablement notre qualité de vie.



Crédit : Photo gratuite beau paysage naturel
de montagne. Image : Freepik.com

Le contexte d'élaboration du PRSE4



Des orientations nationales, un bilan régional et des croisements thématiques avec d'autres plans

La mise en oeuvre du PRSE est prévue par l'instruction interministérielle du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en oeuvre des plans régionaux santé environnement, laquelle prévoit la mobilisation des partenaires. Ce **Plan Régional Santé Environnement de Corse** trouve son inspiration dans un document de cadrage national, le Plan National Santé Environnement, qui comporte des actions et des orientations prioritaires. Il se nourrit, de plus, des enseignements du Plan Régional Santé Environnement 2018-2022, dont il poursuit certaines ambitions pour la Corse. Il est également en cohérence avec les orientations de plusieurs champs de l'action publique, et notamment :

Des cadres nationaux

→ La Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030

visait à réduire les pressions sur la biodiversité, à protéger et restaurer les écosystèmes et à susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.



→ Le Plan national de l'alimentation (PNA)

est un document de planification qui définit les orientations de la politique nationale de l'alimentation en France. Il a été adopté en 2019 et est valable pour une durée de 5 ans.



→ Le Plan EcoPhyto II + 2019-2025

a pour objectif de réduire le recours, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques.



→ Le Plan d'Action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

du 30 mars 2023 qui propose 53 mesures devant répondre à 3 enjeux majeurs : organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs, optimiser la disponibilité de la ressource et préserver la qualité de l'eau.



→ Le Plan d'actions Interministériel Amiante 2015-2018

a pour ambition d'améliorer la prévention des risques liés à l'amiante pour la population générale et les travailleurs.



→ Le Plan Radon 2020 - 2024

visait à améliorer la gestion des risques à long terme dus à l'exposition au radon.



Des cadres régionaux



→ Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse

est un document de planification qui définit les orientations de la Corse en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale et culturelle, de protection de l'environnement. Il a été lancé en 2015 et approuvé par l'assemblée de Corse en 2020 pour une durée de 20 ans.



→ Le **Projet régional de santé (PRS)** définit la politique de santé de la Corse. Fruit d'une démarche collective, associant les acteurs de l'île, et au premier chef la Conférence

Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), la version révisée PRS 2023-2028 comprend 3 documents :



- Le cadre d'orientation stratégique (COS) qui présente les grandes orientations en matière d'amélioration des soins et d'efficacité du système de santé.

- Le schéma régional de santé (SRS) qui présente les objectifs et actions notamment dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé et de l'organisation des soins ou d'autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap).

- Le programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (PRAPS) ; il présente les objectifs et actions en faveur des publics les plus fragiles.



→ Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, de développer les énergies renouvelables, de renforcer l'efficacité énergétique et de protéger les espaces naturels et plus généralement de proposer une démarche globale d'adaptation au changement climatique. Il s'inscrit dans

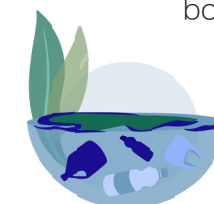


le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015.



→ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de Corse

2022-2027 définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.



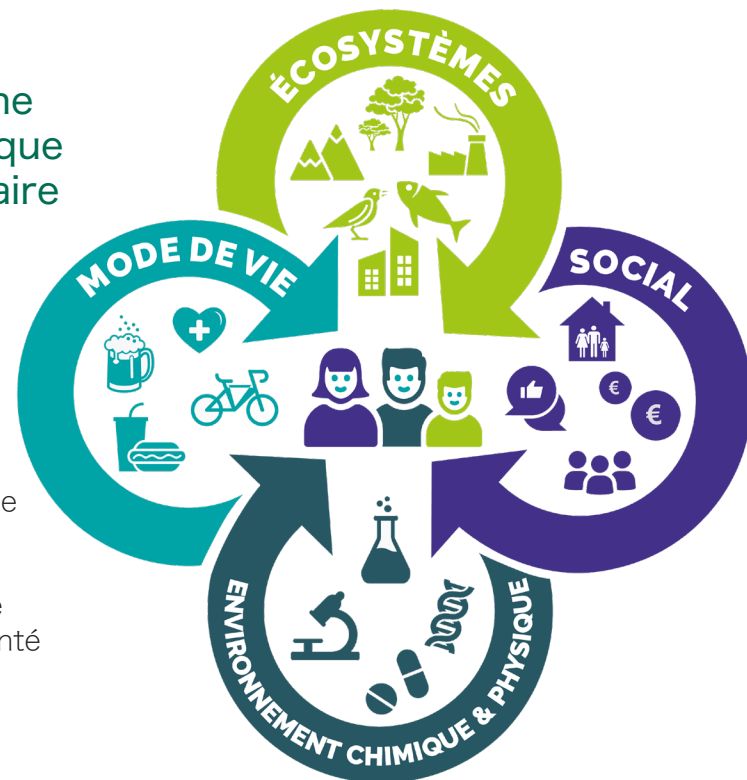
Focus cadrage national - Les orientations du PNSE :

Le Plan National Santé Environnement (PNSE) est paru en Mai 2021. Il fixe un cadre de travail et des objectifs de réduction des expositions de diverses origines (produits chimiques, nuisances sonores, risques infectieux et bactériologiques).

prendre en compte la totalité des expositions à des facteurs environnementaux, c'est-à-dire non génétiques, que subit un organisme humain.

Il insiste sur la nécessité d'une approche globale et systémique de la santé humaine, vétérinaire et des écosystèmes: c'est l'approche One Health, une seule santé, una sola saluta.

Le PNSE s'appuie sur différents leviers pour améliorer la santé environnementale: la connaissance des expositions et leur réduction, la valorisation d'actions concrètes menées par les territoires, et la mesure des effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes. L'orientation nationale est en effet de



L'exposome, empreinte des expositions au cours d'une vie

INRAE

Le PRSE de Corse décline plusieurs actions du Plan national qui répondent à des problématiques importantes au niveau local :

→ Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre santé et environnement.

→ Agir en prévention avant/après la grossesse

→ Maîtriser les expositions

→ Réduire les expositions au bruit.

→ Mesurer et améliorer la qualité de l'air intérieur

L'un des relais de diffusion sera le site <https://www.corse.prse.fr/>.

Chaque partenaire s'associe à la rediffusion des infos:

ARS (<https://www.corse.ars.sante.fr/>) et CDC (<https://www.isula.corsica/>).

Cette action fait écho à la volonté de croisement des expériences et des initiatives au niveau national sur une plateforme collaborative « **Territoires engagés pour mon environnement, ma santé** » : <https://territoire-environnement-sante.fr/>.

Le bilan du PRSE Corse 3



Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité du précédent Plan Régional Santé Environnement de Corse, portant sur la période 2018 - 2022 et dont la mise en œuvre a été fortement ralentie par la crise sanitaire.



A ce titre, il poursuit certaines orientations: **le travail sur le cadre de vie, la sensibilisation au lien systémique entre santé et environnement, les actions portant sur le logement, le renfort des réseaux de veille et d'alerte.**



Crédit: Sheep farm in the vicinity of Corte, Corsica, France. par Ptashkan. Adobe stock

Au-delà des actions retenues, l'attention est portée dans le nouveau PRSE à l'animation et la mobilisation des pilotes, contributeurs et partenaires tout au long de la période couverte par le plan. La question de l'évaluation tout au long de la démarche est un levier de pilotage qu'il s'agisse du maintien de la mobilisation des acteurs, d'ajustement de la méthode ou de valorisation du travail en cours. Pour cela, les actions du PRSE de Corse

ont été pensées à l'aune d'indicateurs permettant de mesurer leur impact. Un important travail a été mené autour d'une démarche d'évaluation et de modélisation des liens entre la santé humaine et celle des écosystèmes.

Un comité technique « indicateurs » est créé, il sera un atout pour la mise en œuvre des mesures des impacts des actions du PRSE 4.

Une démarche résolument collaborative

Méthodologie et philosophie de l'élaboration du PRSE 4

Les copilotes du PRSE4 (ARS, Dreal, CDC) ont souhaité développer une méthodologie de travail collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire pilotée par l'agence de Design Sociétal Mengrov. La démarche d'élaboration s'est structurée avec les instances suivantes :

→ **Le comité de pilotage** : Préfet de Corse, DGARS, DREAL, Président du Conseil.
→ **Instance de décision et de validation**

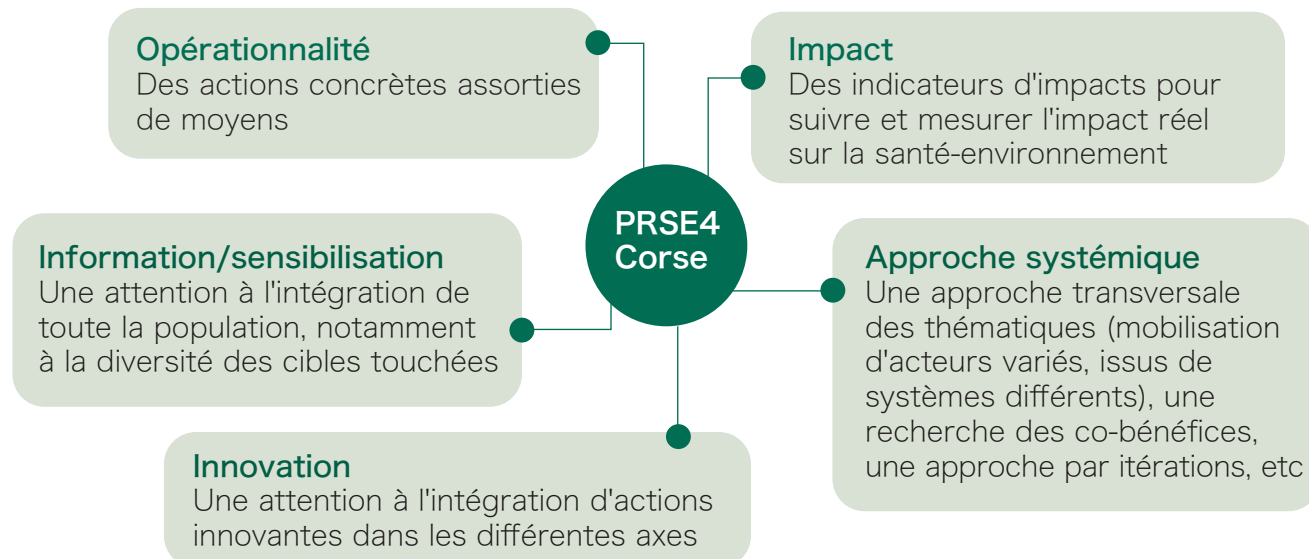
→ **La mobilisation des acteurs du Comité Animation Régional Santé Environnement** : SGAC, ARS, DREAL, Collectivité de Corse, DRAAF, DDETSP, DREETS, DRAJES, Directeur OEC, rectorat, CESEC (sections environnement et cadre de vie), CRSA.

→ **Instance consultative et de suivi du plan**

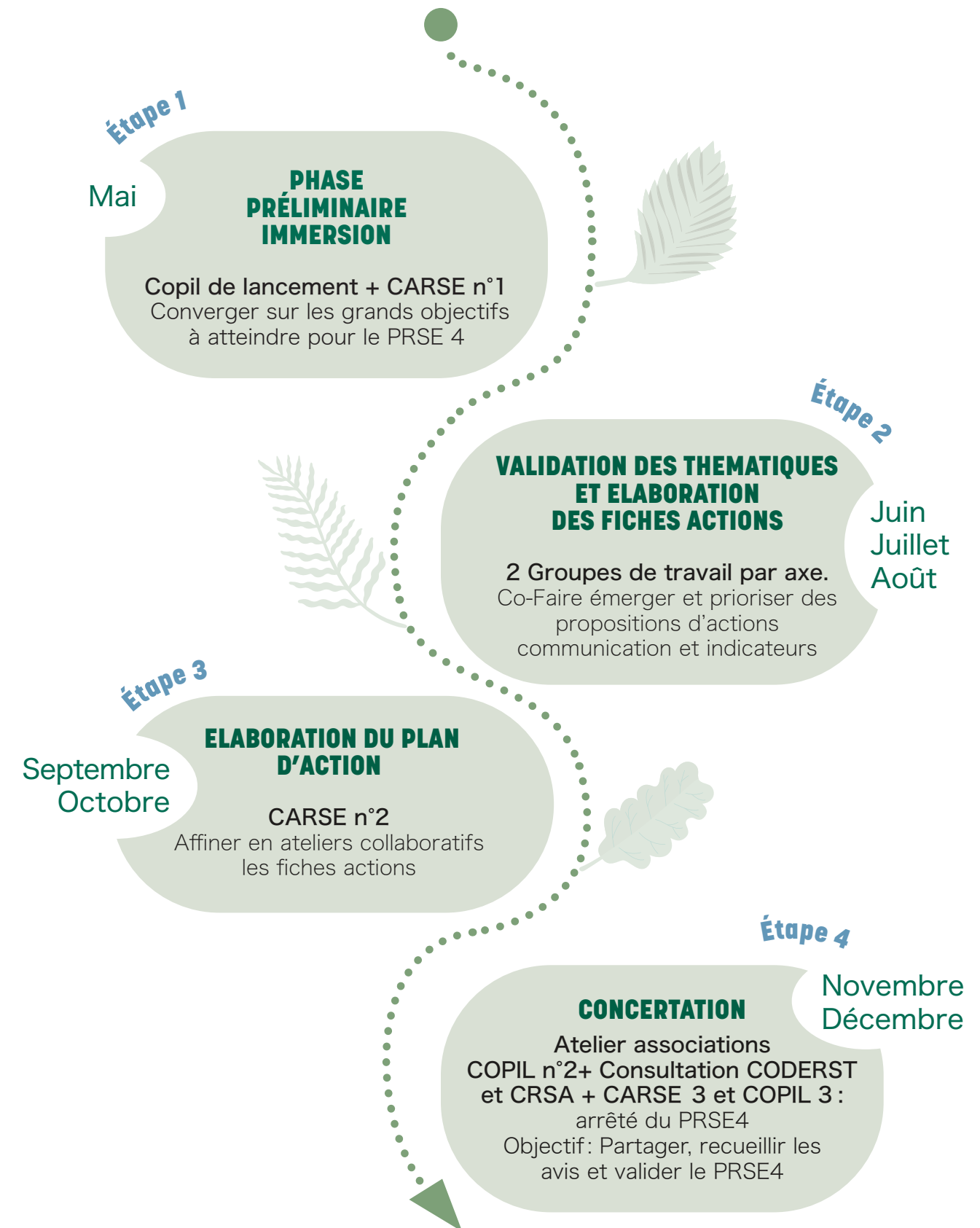
→ **Un comité technique mensuel**, qui a assuré le rythme et l'organisation de la démarche.



Les principes d'élaboration des actions:



L'élaboration en un clin d'œil



Les 3 axes structurants de PRSE4

AXE 1 :

Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé

NOMBRE D'ACTIONS: 7 actions

THÈMES TRAITÉS: alimentation, aménagement, préservation des ressources, mobilité, précarité énergétique

AXE 2 :

Réduire les expositions environnementales

NOMBRE D'ACTIONS: 8 actions

THÈMES TRAITÉS: pesticides, pollen, qualité de l'air intérieur, amiante environnemental, maladies émergentes, maladies vectorielles, espèces exotiques envahissantes, bruit

AXE 3 :

Développer les synergies et les compétences au niveau local

NOMBRE D'ACTIONS: 4 actions

THÈMES TRAITÉS: gouvernance, sensibilisation et formation, communication

AXE 1

Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé

“Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé”,
c’est permettre aux acteurs publics, aux professionnels et aux populations d’agir individuellement et collectivement, par une prise de conscience de certains effets induits par les comportements humains directs et indirects sur la santé et l’environnement.

Afin de rendre le cadre de vie plus favorable à la santé, il est nécessaire d’agir sur les modes de vie et de promouvoir de bonnes pratiques qui touchent à des problématiques variées : notre alimentation, notre air, notre eau, notre logement, nos infrastructures communes, nos modes de déplacement, etc.

Liens avec les autres plans

Alimentation durable

Projets alimentaires territoriaux

Les projets alimentaires territoriaux sont définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Article L.1-III) comme des projets qui répondent à la fois aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable.

Élaborés de manière concertée à l'initiative d'acteurs d'un territoire, ils donnent un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé sur ce territoire tout en favorisant les synergies. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. 7 PAT sont labellisés en Corse:

Plus d'infos. <https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/pat-en-corse-a1532.html>

Programme National pour l'Alimentation 2019-2023

Ce programme s'inscrit parfaitement dans le sens des recommandations internationales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Abordant pratiquement toutes les dimensions de l'alimentation, qu'il s'agisse de la santé, de la nutrition, de l'aide alimentaire, de l'éducation, du gaspillage, de l'ancrage territorial, de l'économie circulaire, de la protection de l'environnement et de la biodiversité, le PNA propose une approche transversale et intégrative s'adressant à des publics cibles très divers (enfants, adultes, collectivités, professionnels de la chaîne alimentaire, associations, etc.). Il s'inscrit également dans le projet agroécologique porté par le ministère en charge de l'agriculture.

Aménagement et Logement

Le Plan d'aménagement et de Développement durable de la Corse (PADDUC)

Il s'agit d'un document de planification qui définit les orientations de la Corse en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale et culturelle, de protection de l'environnement. Il a été lancé en

2015 et a été approuvé par l'assemblée de Corse en 2020 pour une durée de 20 ans.

<https://www.aue.corsica/attachment/619076/>

Le schéma régional climat air énergie

Il a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, de développer les énergies renouvelables, de renforcer l'efficacité énergétique et de protéger les espaces naturels et plus généralement de proposer une démarche globale d'adaptation au changement climatique. Il s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015.

https://www.aue.corsica/Le-Schema-Regional-Climat-Air-Energie-SRCAE-de-Corse_a31.html

Le Plan Habitat Logement (PHL)

est un document de planification qui définit les orientations de la politique nationale du logement en France. Il est adopté tous les cinq ans par le Gouvernement.

Stratégie nationale de la biodiversité

La stratégie nationale pour la biodiversité définit 20 mesures phares pour relever le défi de la protection de la biodiversité. Son objectif est de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23112_lancementSNB_web.pdf

Ressources en eau

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Dans le cadre de la planification écologique, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a pour objectif de garantir une eau de qualité pour tous et la préservation des écosystèmes. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan permet également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse.

SDAGE, Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion des Eaux

Outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Axe 1

Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé

Fiche Action 1.1 :

Animer la stratégie d'alimentation saine et durable

Fiche Action 1.2 :

Encourager les repas bio dans les cantines scolaires

Fiche Action 1.3 :

Favoriser les projets d'urbanisme favorables à la santé

Fiche Action 1.4 :

Végétaliser avec des espèces adaptées

Fiche Action 1.5 :

Promouvoir les bénéfices santé liés au développement des politiques de mobilités actives

Fiche Action 1.6 :

Garantir la qualité de l'eau et l'équilibre entre les ressources et les besoins

Fiche Action 1.7 :

Consolider les actions en réseau contre la précarité énergétique

Les enjeux clés en Corse

Le territoire Corse présente une grande diversité de cadres de vie : si les deux plus grandes villes, Ajaccio et Bastia, concentrent près d'un tiers de la population de l'île, la densité de population reste relativement faible à l'échelle régionale, avec une moyenne de 30 habitants au Km². La Corse est donc marquée par des zones urbaines denses, de vastes zones péri-urbaines et d'autres moins peuplées, parfois plus isolées et moins pourvues en équipements.

L'ensemble de la population est néanmoins touché par des problématiques communes telles que l'accès à une alimentation saine et équilibrée, des aménagements garants du respect de la biodiversité, des pratiques de mobilités actives qui préservent la santé et désengorgent certains axes de circulation, la préservation des ressources en eau et la lutte contre la précarité énergétique. Les sujets traités dans cet axe ont tous été abordés sous l'angle des co-bénéfices : en effet, les modes de vie plus équilibrés réduisent la pression exercée par l'homme sur l'environnement, favorisent le respect du vivant et des équilibres naturels.

L'alimentation durable

L'OMS indique qu'une mauvaise alimentation couplée à un manque d'activités physiques constituent le risque premier sur la santé à l'échelle mondiale. La consommation d'aliments ultra-transformés ne correspond pas aux besoins de la population et de la planète : d'une part, ils sont souvent très caloriques, trop gras, salés, sucrés et comptent de nombreux additifs ; d'autres part, ils sont produits souvent loin du lieu de leur consommation, multiplient les emballages et les déchets, et ne favorisent pas la consommation locale et de saison. Le PRSE veut ainsi appuyer le travail mené dans les programmes alimentaires territoriaux et les contrats locaux de santé pour diffuser une culture du "bien manger".

Il s'agit d'intervenir sur les «déterminants en santé», définis comme un ensemble de facteurs qui influencent l'état de santé de la population de façon isolée ou en association avec d'autres facteurs

Ces déterminants de santé sont liés au contexte politique, économique, social, culturel, environnemental et comportemental des groupes de personnes. La préservation de l'environnement et de la biodiversité, la réduction des impacts environnementaux afin notamment de contenir les risques liés à la dégradation des écosystèmes et aux effets du changement climatique, sont corrélées à des facteurs de justice sociale et environnementale, auxquels sont exposées les populations les plus précaires, comme à un ensemble d'autres facteurs sociaux. La promotion de la santé à travers notamment le développement des compétences psychosociales (cf PRS 2023-2028) doit apporter aux individus et aux communautés la capacité d'accroître leur contrôle sur les déterminants de santé et donc d'améliorer leur santé.



L'urbanisme favorable à la santé.

L'urbanisme compte parmi les déterminants de santé fondamentaux : il est un des premiers facteurs de la qualité de vie offerte à tous, respectant le bien être des individus et favorisant la santé globale (mieux respirer, mieux bouger, mieux vivre ensemble) La résorption des îlots de chaleur par l'accès à des espaces végétalisés et ombragés continus en milieu urbain, la désimperméabilisation des sols, les aménagements favorisant les mobilités actives et le lien social, la planification des logements et la préservation des espaces naturels et agricoles sont les conditions d'une bonne santé (physique et mentale) à *fortiori* dans un contexte de dérèglement climatique.

Végétaliser et bouger !

Véritable respiration en zone urbaine, la végétalisation permet de réduire la chaleur, de favoriser la biodiversité, d'améliorer la qualité de vie. Cette végétalisation avec des espèces locales et adaptées aux évolutions climatiques est respectueuse des ressources en eau et veille à limiter les agents pathogènes. L'aménagement des espaces naturels en ville peut aller de pair avec le renfort des offres permettant des mobilités actives, entraînant baisse de l'exposition aux phénomènes climatiques et diminution de la pollution atmosphérique.

Protéger les ressources en eau

Autant quantitative que qualitative, cette action vise à assurer l'accès à une eau de qualité, sur l'ensemble du territoire. La raréfaction de l'eau douce de bonne qualité est une des 9 limites planétaires dépassées. La lutte contre la pollution des eaux et le renforcement de la maîtrise des risques pour la santé, la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et littoraux tout comme l'adaptation au changement climatique doivent faire l'objet de mesures d'attention particulière pour la préservation du vivant.



Limitier la précarité énergétique

L'énergie pèse pour une large proportion des dépenses des ménages. L'augmentation de son coût, doublée des pollutions associées, poussent à réduire le recours aux énergies pour une meilleure sobriété. Des actions d'information et de sensibilisation, une meilleure isolation, la promotion des aides à la rénovation sont autant de leviers pour réduire la consommation d'énergie.

CHIFFRES CLÉS

7

Fiches actions

3

Groupes de travail

+

2

Ateliers experts

15

Participants



Institutions représentées dans les groupes de travail :

ARS – CDC – DREAL - OEC – AUE – CESEC – DDT – CBNC – ADEME – DRAAF – DREETS – QUALITAIR

AXE 2

Réduire les expositions environnementales

La réduction des expositions environnementales affectant la santé humaine et des écosystèmes est une priorité permanente, au regard du nombre important et croissant de pathologies induites par la dégradation de notre environnement.

Le PRSE 4 de Corse propose d'agir pour réduire les expositions jugées prioritaires sur le territoire :
le pollen, l'amiante environnemental, les espèces exotiques envahissantes, la pollution de l'air intérieur, les maladies émergentes ou ré-émergentes, les maladies vectorielles, les pesticides, le bruit.

Liens avec les autres plans

Plan radon

La gestion de ce risque est devenue une priorité nationale qui s'est traduite par l'inscription de cette problématique dans plusieurs plans (plan national santé-environnement, plan cancer, plan santé-travail) jusqu'à faire l'objet, depuis 2005, d'un plan particulier, le plan national d'actions pour la gestion du risque lié au radon.

Plan interministériel Amiante

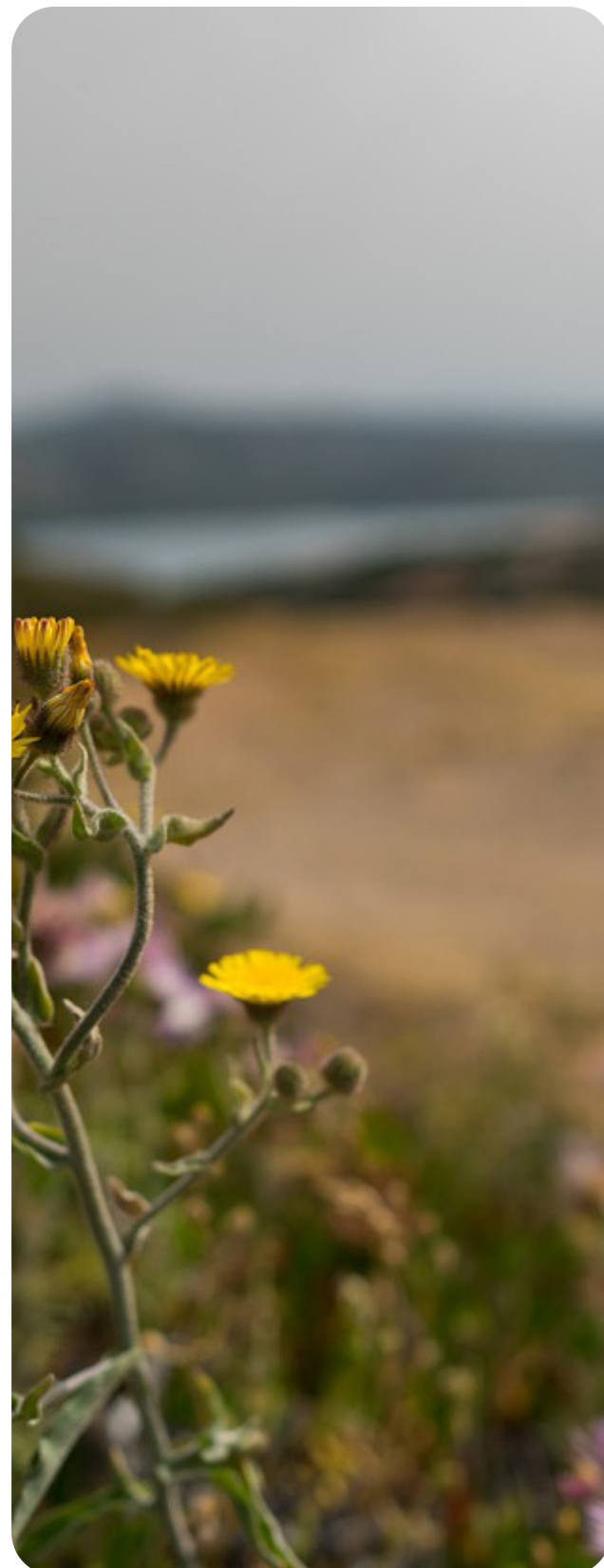
Afin de coordonner l'action des ministères dans la politique de prévention du risque amiante, un premier plan d'actions interministériel amiante (PAIA) a été mis en œuvre par les ministères chargés de la santé, du travail, de la construction et de l'environnement et constituait l'action n°1 du 3^{ème} Plan National Santé Environnement. Un second est en cours d'élaboration.

Feuille de route « Agir pour prévenir »

Programme régional de prévention des accidents du travail graves et mortels en Corse. Il a été lancé fin 2018 et est une déclinaison du Plan Santé Travail 2022-2025 et du Plan National pour la prévention des accidents du travail graves et mortels.

Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) pour la période 2022-2025

Le Gouvernement a publié les actions prioritaires de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) pour la période 2022-2025. Il agit sur l'industrie, les transports, le résidentiel, l'agriculture.



Crédit: Par LN_Photoart. Pixabay

Axe 2 Réduire les expositions environnementales

Fiche Action 2.1 :

Créer un observatoire régional des pollens

Fiche Action 2.2:

Mettre en place un réseau de veille et d'alerte sur les maladies émergentes à risque pour la Corse

Fiche Action 2.3:

Mettre en place un observatoire régional des espèces exotiques envahissantes problématiques pour la santé (EEEs)

Fiche Action 2.4:

Créer un observatoire régional des pesticides

Fiche Action 2.5:

Mobiliser sur la qualité de l'air intérieur

Fiche Action 2.6:

Prévenir les maladies vectorielles en Corse

Fiche Action 2.7:

Sensibiliser sur les risques associés à l'amiante environnemental

Fiche Action 2.8:

Prévenir les risques auditifs liés au bruit

Les enjeux clés en Corse

Limiter le risque allergique lié au pollen

L'exposition aux pollens est un facteur d'allergie chez un quart de la population mondiale. La limitation du risque allergique lié aux pollens repose sur l'anticipation des pics de pollinisation et sur l'adoption de bons gestes en période pollinique. En Corse, dans le cadre du PRSE3, Qualitair Corse a initié un projet de sciences participatives appelé "Pollin'Air" permettant d'anticiper les pics polliniques grâce à une collecte d'information sur la prévision du risque en temps réel par une communauté de "sentinelles".

Le PRSE4 propose de renforcer les actions existantes en créant un observatoire régional des pollens en charge du maintien de Pollin'Air et du déploiement d'outils et d'action de sensibilisation sur le risque allergique lié aux pollens.



Renforcer la connaissance, la prévention et la gestion du risque lié à l'amiante naturel

La Corse, et principalement la Haute-Corse, présente la particularité de compter sur son territoire de nombreux affleurements de roches contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante à l'état naturel, susceptibles d'être responsables de nombreuses pathologies, notamment le cancer de la plèvre, l'asbestose, le cancer broncho-pulmonaire ou encore les plaques pleurales.

139 communes, dont Bastia, sont concernées par la présence d'amiante dans leurs sols.

Un Comité Technique Régional Amiante assure le suivi des actions effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du PRSE et propose de nouvelles initiatives (par exemple la réalisation d'une cartographie de la susceptibilité de présence d'amiante dans le milieu naturel ou encore la création d'un site internet dédié à destination des collectivités, des professionnels du BTP et des particuliers). **Il s'agira de poursuivre et renforcer les mesures prises dans le cadre du PRSE4.**

Mieux prévenir, surveiller et gérer les espèces exotiques envahissantes

Le phénomène de l'introduction d'espèces, bien qu'historique, connaît ces dernières années une forte accélération et la situation devient préoccupante au niveau mondial, notamment pour les biotopes insulaires fortement exposés à ces invasions. Les espèces envahissantes sont aujourd'hui considérées comme une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde et certaines de ces espèces présentent un risque pour les santé humaine, animale et végétale.

Dans le cadre du PRSE4, l'enjeu sera de faciliter la prévention, la surveillance et la gestion des espèces exotiques envahissantes (animales, végétales, terrestres et aquatiques) problématiques pour la santé.



Sensibiliser et mobiliser en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

L'air constitue le premier élément nécessaire à la vie.

Préserver notre capital respiratoire affecté par nos modes de vie et la pollution devient une priorité.

La santé respiratoire est un enjeu de santé publique au travers notamment de la surveillance de la qualité de l'air, des actions de prévention relatives à la lutte contre le tabagisme et de la promotion du sport adapté. La thématique de l'air extérieur est présente dans le PRSE 4 au travers de certaines actions (fiche pollens et fiche Pesticides) et de certains indicateurs (EQIS, cartes stratégiques AIR).

Les substances émises à l'intérieur des locaux et habitations peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Dans le cadre du PNSE4, le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes, issu de la loi du 12 juillet 2010, a été révisé pour permettre une amélioration continue de la qualité de l'air intérieur.

En Corse, l'enjeu sera d'améliorer la surveillance de la QAI, en lien avec les nouveaux textes réglementaires et les recommandations, de favoriser l'information, la sensibilisation et la formation sur les différentes sources de polluants et comment s'en prémunir. Il s'agit notamment d'informer sur les bonnes pratiques pour réduire la formation et l'accumulation des polluants, aérer quotidiennement et disposer d'un système de ventilation bien dimensionné et entretenu. La prise en compte de la cible "qualité de l'air" lors des rénovations énergétiques est une question majeure.

Mieux anticiper l'émergence ou la ré-émergence de maladies

De plus en plus de maladies émergentes ou ré-émergentes sont rapportées au sein de l'espace méditerranéen, telles que la bilharziose urogénitale en Corse-du-Sud, la fièvre porcine africaine en Italie, la brucellose en Corse, la recrudescence de maladies à germes résistants, la détection de *Xylella fastidiosa* etc.

Afin de prévenir l'émergence ou la ré-émergence de nouvelles maladies, il a été jugé prioritaire de développer des capacités de veille et d'alerte en Corse, en lien avec les acteurs du pourtour méditerranéen.

Prévenir les maladies vectorielles

Dans un contexte de changement climatique et de globalisation, le risque d'épidémies de maladies vectorielles d'ampleur en France augmente.

Pour prévenir ce risque, il est nécessaire de comprendre quels sont les moustiques et autres vecteurs de maladies présents sur le territoire Corse et de limiter leur impact potentiel sur la transmission de certains pathogènes.



Les actions à mener concernent en particulier les moustiques (*Aedes albopictus*, *Anopheles*, *Culex pipiens*) mais aussi la tique, responsable notamment de la transmission de la maladie de Lyme.

Dans le cadre du PRSE4, il conviendra de déployer une large campagne de communication et de développer des méthodes alternatives innovantes de lutte contre le moustique *Aedes Albocitus* efficaces, respectueuses de l'environnement et utilisables en Corse.

Par ailleurs, concernant la prévention de la Bilharziose Uro-Génitale, il est envisagé de relocaliser en Corse la process d'analyse PCR sur les bullins collectés dans le cadre de la surveillance environnementale.

Renforcer la surveillance de l'usage des pesticides



La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. En Corse, peu de données sont disponibles sur l'usage des produits phytosanitaires.

La surveillance de la présence de pesticides dans l'eau et dans l'air (type, quantité) est en partie assurée, notamment par l'intermédiaire de certains réseaux de suivi comme le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

L'objectif est notamment de rassembler les données existantes, de les valoriser, d'évaluer les types et les quantités de produits utilisés mais aussi d'engager des actions ciblées de sensibilisation visant à prévenir les risques sur la santé humaine et des écosystèmes.

Prévenir les risques liés à l'écoute de musique amplifiée

Notre exposition croissante à des niveaux sonores élevés, dans les lieux que nous fréquentons ou par l'utilisation de casques ou d'écouteurs, notamment chez les enfants et les jeunes, constitue une préoccupation de santé publique identifiée dans le cadre du PNSE. Cette exposition peut conduire à des dommages irréversibles sur nos oreilles (perte auditive, acouphènes) avec des conséquences néfastes sur le bien-être, le développement intellectuel, les relations sociales, et la santé.

Pour prévenir les risques liés à l'écoute de musique amplifiée, il sera mené en priorité dans le cadre du PRSE4 des actions de sensibilisation aux risques auditifs lors de l'écoute de la musique amplifiée en plein air (dans le cadre de festival), et de formation des acteurs intervenant auprès des femmes enceintes aux mesures de prévention pour préserver le capital auditif des bébés et jeunes enfants.

CHIFFRES CLÉS

8

Fiches actions

3

Groupes de travail

+

2

Ateliers experts

15

Participants



Institutions représentées dans les groupes de travail :

ARS – CDC – OEC – DREAL – Santé Publique France – DREETS – QUALITAIR CORSE – Chambre d'Agriculture de Corse – Université de Corse (UMR Sciences pour l'Environnement) – AUE



AXE 3

Développer les synergies et les compétences au niveau local

Le Plan Régional Santé Environnement 4 de Corse est un programme ambitieux visant à améliorer la qualité de vie des habitants de l'île, en équilibrant de manière harmonieuse les enjeux liés à la santé et à l'environnement.

Au cœur de ce plan se trouve la nécessité d'établir une collaboration étroite et efficace entre les différentes institutions et parties prenantes de la Corse.

Cette approche collaborative est fondamentale pour faire face aux défis complexes et interconnectés auxquels la région est confrontée.

Liens avec les autres plans

Feuille de route « planification écologique du système de santé »

Planifier la transformation écologique du système de santé - sanitaire et médico-social. La feuille de route fixe 7 objectifs ambitieux à atteindre pour le secteur de la santé (sanitaire et médico-social) afin de maîtriser ses impacts environnementaux et d'assurer la transformation écologique du secteur sur le long terme.

<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/planification-ecologique-du-systeme-de-sante-feuille-de-route-mai-2023.pdf>

Le Plan d'aménagement et de Développement durable de la Corse (PADDUC)

Un document de planification qui définit les orientations de la Corse en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale et culturelle, de protection de l'environnement. Il a été lancé en 2015 et a été approuvé par l'assemblée de Corse en 2020 pour une durée de 20 ans.

<https://www.aue.corsica/attachment/619076/>

La conférence régionale du sport élabore une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers d'un projet sportif territorial (PST) pour une durée de 5 ans. Il est rédigé par l'ensemble de ses membres sur la base d'un diagnostic territorial qui, au travers d'un état des lieux global, permet d'identifier les points forts en matière de sport sur un territoire, ainsi que d'éventuelles carences en terme de politique sportive.

Crédit: Cyclists on mountain road in Corsica, France, par Allard 1, Adobe Stock



Axe 3 Développer les synergies et les compétences au niveau local

Fiche Action 3.1 :

Sensibiliser et informer les publics via une communication multi-partenaire

Fiche Action 3.2 :

Promouvoir et développer l'activité physique en sensibilisant tous les acteurs à l'approche One Health

Fiche Action 3.3 :

Sensibiliser les professionnels de santé à une meilleure prise en compte de l'exposome dans leur exercice quotidien

Fiche Action 3.4 :

Sensibiliser les femmes enceintes aux risques santé – environnement et faire évoluer leur pratique et leur comportement



Les enjeux clés en Corse

Le développement des synergies et des compétences au niveau local est essentiel pour favoriser une meilleure coordination, une efficacité accrue et une réponse adaptée aux enjeux spécifiques du PRSE4.

Le Comité d'Animation Régional Santé Environnement, réuni le 10 mai 2023 s'est exprimé en faveur d'un travail collectif autour d'actions transversales au service d'actions ciblées (axes 1 et 2).

Création de partenariats locaux

L'une des premières étapes pour favoriser les synergies est de rassembler les parties prenantes locales. Cela inclut l'ARS, les services de l'Etat, les collectivités locales, les associations, les professionnels de santé, les experts en environnement, etc. Ces acteurs doivent collaborer étroitement pour identifier les problèmes de santé et d'environnement locaux et élaborer des solutions communes.

Échange de connaissances et de ressources

Réunis en groupes de travail, les partenaires locaux ont partagé leurs connaissances, leurs données, leurs ressources et leurs expertises. L'objectif était de tirer parti des compétences locales pour mieux comprendre les défis spécifiques et élaborer des stratégies appropriées, en partant d'axes de réflexion autour de l'alimentation, du logement et du patrimoine naturel.

Communication et sensibilisation des acteurs

Dans les actions proposées dans l'axe 3, les acteurs ont inclu un important volet de formation et sensibilisation à la dimension One Health et à la prise en compte de l'exposome dans l'exercice des métiers de santé. Ces formations sur la santé environnementale peuvent couvrir également la gestion des risques, l'évaluation des impacts sur la santé, la communication de crise, etc. **Plus les acteurs locaux seront informés et compétents, plus ils seront en mesure de contribuer efficacement aux actions du PRSE.** Cette mise en synergie des acteurs locaux sera renforcée à l'échelle du grand public et des élus par des actions de communication et de sensibilisation sur les liens systémiques entre changement climatique, maintien de la biodiversité, santé vétérinaire et santé humaine. Le concept "une seule santé" fera entre autre l'objet d'actions d'information dans la presse locale, pour sensibiliser le plus grand nombre.

Coordination des actions et mise en œuvre d'une gouvernance

Afin de coordonner les actions, optimiser les ressources et maximiser l'impact, les parties prenantes créent une gouvernance agile (voir page 36 du document). L'idée est de s'appuyer sur des Cotech et des indicateurs pré-déterminés et d'assurer ainsi un suivi régulier et cadré du PRSE4. La surveillance et l'évaluation régulières des progrès sont essentielles pour mesurer l'efficacité des actions entreprises et apporter des ajustements si nécessaires. Cela implique la collecte de données, l'analyse des résultats et la communication transparente des informations aux parties prenantes. **En développant ces synergies et compétences au niveau local, le Plan Régional Santé Environnement répondra aux besoins spécifiques sur le territoire, améliorera la qualité de vie des habitants et contribuera à la protection de l'environnement.**

ENJEUX CLÉS DE L'AXE

Les différents enjeux liés à la création de synergies et de « montée » en compétences des parties prenantes ont été définis dans le cadre d'actions de :

- ➔ **Formation** des acteurs locaux (élus, agents, professionnels)
- ➔ **Gouvernance locale** (coordination, transversalité, pilotage des actions, référents territoriaux, etc)
- ➔ **Évaluation continue, partage** de bonnes pratiques entre territoires (ex: création d'un observatoire)

Certains enjeux ont été développés dans le travail collaboratif donnant lieu à des fiches actions spécifiques. Les questions d'évaluation, de partage et de suivi sont intégrées à la mise

CHIFFRES CLÉS

3

Groupes de travail

4

Fiches actions

12

Participants

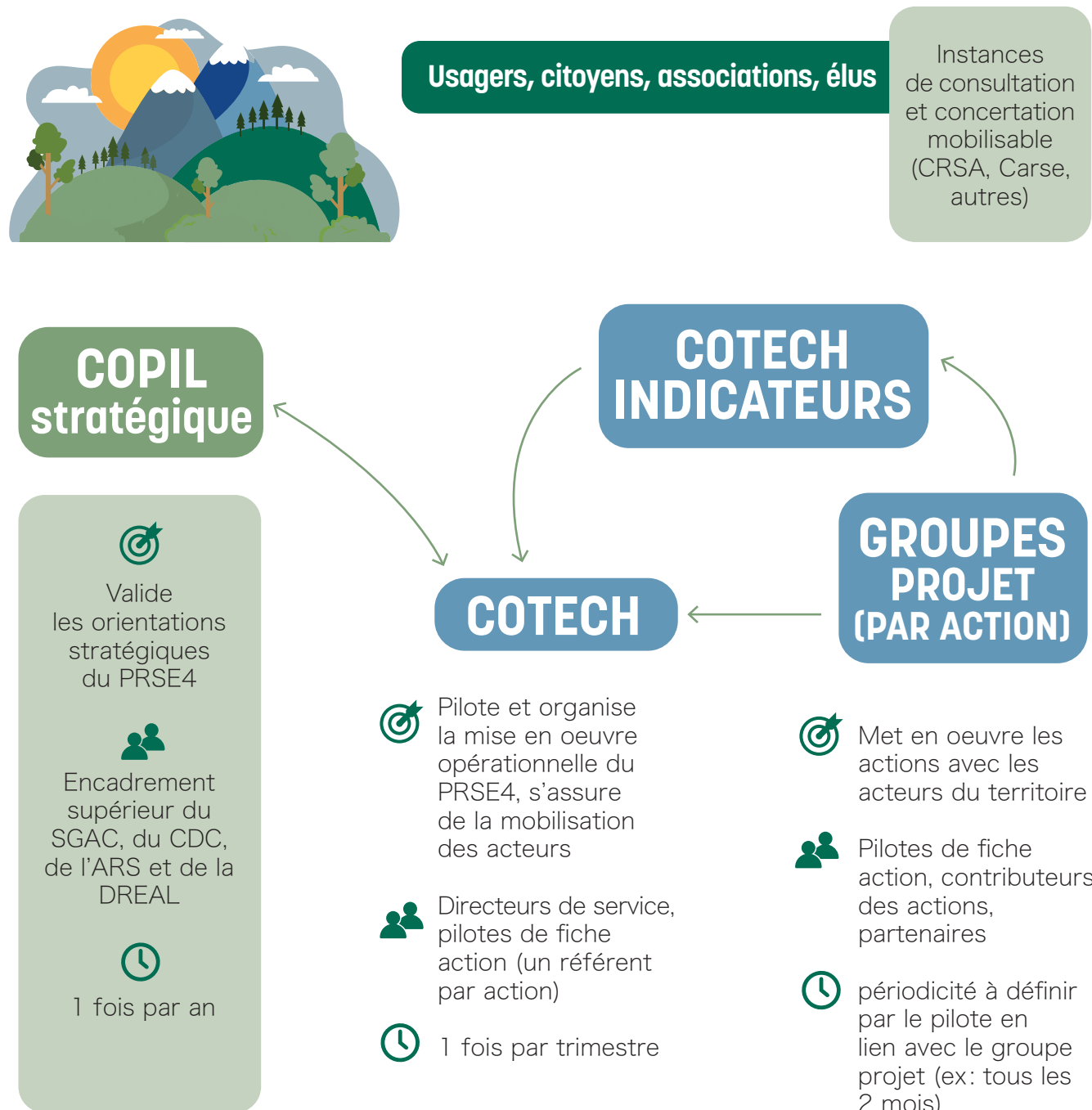
Institutions représentées dans les groupes de travail :

ARS – CDC – OEC – DRAJES – ORS – DDETSPP – OHC – DDTM Corse Sud – Mairie de Ciamannacce – DDT – AUE



Crédit: Par Henric Maxence, Unsplash

Organisation de la gouvernance du PRSE 4



Ressource : AMO animation, outillage de la démarche, mobilisation des acteurs

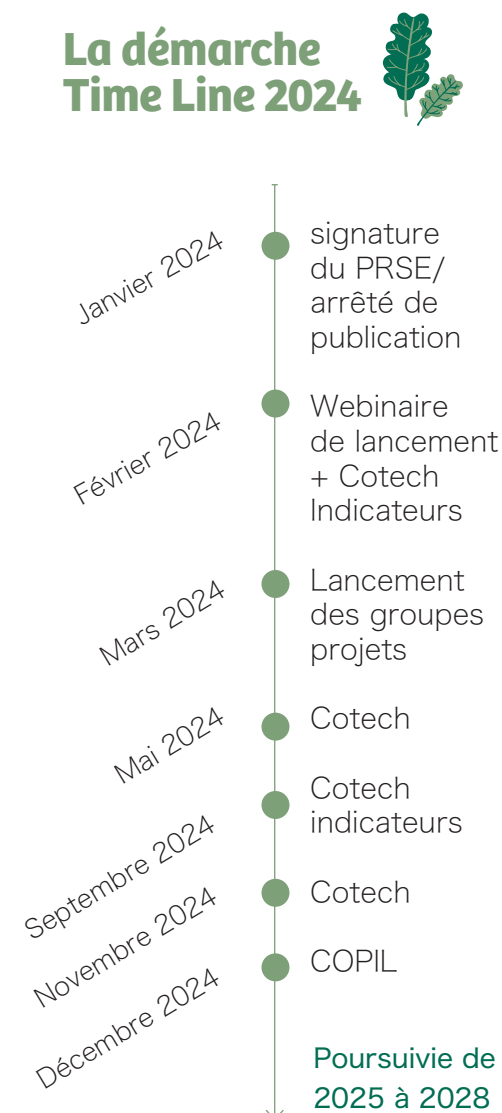
Rôle des pilotes - Zoom indicateurs

Le PRSE4 est vivant !

La mise en mouvement du PRSE pendant les 4 prochaines années repose sur une temporalité à la fois longue, lorsqu'il s'agit de tenir la mobilisation collective, et courte au regard de la capacité à mettre en œuvre une action, à l'évaluer et à en mesurer l'impact. Le modèle de gouvernance, ainsi que le renfort apporté par une assistance à maîtrise d'ouvrage, sont garants du rythme et du dynamisme de la démarche opérationnelle et veillent à la cohérence d'ensemble des actions et des reportings. En effet, chaque pilote est responsable

et autonome dans la conduite de son action ; il est libre de mobiliser les expertises qu'il juge pertinentes. L'esprit du PRSE est celui d'une grande coopération des acteurs autour de la santé-environnement, laquelle implique une posture itérative, des aller-retours et la mobilisation des leviers de l'évaluation continue, pour assurer la pertinence et l'adaptabilité de la démarche sur les 4 années. Le PRSE est un plan vivant, adapté au territoire et suffisamment agile dans la méthodologie et la gouvernance pour s'adapter au contexte territorial.

La démarche Time Line 2024



Qu'est-ce qu'un bon indicateur ?

➔ **Indicateurs qualitatifs** : ils intègrent des opinions, des perceptions du changement, des constats ou appréciations d'une situation.
Exemple : évolution des pratiques du quotidien pour les éco-gestes.

➔ **Indicateurs quantitatifs** : ils reposent sur des données chiffrées et mesurables.
Exemple : Nombre de grilles d'analyses transmises dans le cadre de la valorisation des projets d'urbanisme favorable à la santé

➔ **Indicateurs d'impacts** : effets indirects des actions au-delà des résultats pour les publics ciblés.
Exemple : pratique des mobilités actives => amélioration de la qualité de l'air extérieur

➔ **Indicateurs EQIS** : indicateur d'impact en santé. Les Évaluations Quantitatives d'Impact Sanitaire (EQIS) peuvent permettre de quantifier les bénéfices sanitaires d'actions. Elles présentent notamment l'intérêt de pouvoir estimer l'impact futur de projets d'action ou d'actions en cours de mise en œuvre.
Exemple : Les EQIS permettent à partir de données de pollution atmosphériques et des données de santé collectées par l'ORS, d'évaluer l'ampleur de l'impact sur la santé de la pollution atmosphérique et les bénéfices attendus pour la santé de différents scénarii de réduction des niveaux de pollution au sein d'une population donnée. L'outil EQIS _PA est conçu comme un outil d'appui à la décision permettant aux parties prenantes de choisir, de planifier et de mettre en œuvre des mesures pour protéger la santé de la population mais également comme un outil de sensibilisation du grand public.

Lexique

AUE →	Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse
CAR →	Comité d'animation régionale
CARSE →	Comité d'animation régional santé environnement
CLS →	Contrat locaux de santé
CNBC →	Conservatoire nationale de botanique de Corse
CODERST →	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
COPIL →	Comité de pilotage
COS →	Cadre d'orientation stratégique
COTEC →	Comité technique
COTECH indicateurs →	Comité technique pour l'évaluation de la démarche
CRSA →	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
DRAAF →	Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt
LTECV →	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
ORS →	Observatoire régional de santé
OEC →	Office environnemental de la Corse
PAT →	Programme alimentaire territoriaux
PNA →	Plan national de l'alimentation
PRAPS →	Le programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies
PRS →	Projet régional de santé
SRS →	Schéma régional de santé
ZAN →	Zéro artificialisation net

Un grand Merci !

Au nom de l'ARS de Corse, de la Collectivité de Corse, du SGACet de la DREAL de Corse,

UN GRAND MERCI !

à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration du Plan Santé Environnement 4



Retrouver tous
les détails du
PRSE4 de Corse
dans les fiches
actions

Listes des structures à remercier

ARS, DREAL, Collectivité de Corse, ORS Corsica, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, Qualitair Corse, AUE, DRAJES, DREETS 2A 2B, OEHC, LAB Bioscop, Mutualité française, OEC, CNBC, CRSA, CODERST, DRAAF, Pôle Santé-Social Académie de Corse, Université de Corse, IREPS Corse, Rectorat, ASN, Santé publique France, ADEME, Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de Corse, DREETS, CEREMA CORSE, EDF, Communauté de communes Celavu-Prunelli, Communauté de communes Spelunca-Liamone, Mairie de Ciamannacce, CESEC, DMLC, OFFICE Français DE LA BIODIVERSITE 2B, URPS, DDTM, Ligue contre le cancer, BRGM, Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo, Communauté de communes du Sartenaïs-Valinco-Taravo, Communauté de communes du Sud Corse, DMLC, URPS ML Bastia, ANFR, ANPCEN, ANSES, BIOCID, CMA, INERIS, ONF CORSE, OPIE, Zeru Frazu, Association le Garde, Association Marie Do, APEEM, Paese d'Avvene

Contacts

COLLECTIVITE DE CORSE

Aurélia Massei-Mancini

Chargée d'études Santé Environnement

aurelia.massei@isula.corsica

ARS DE CORSE

Marie-Pia Andreani,

Directrice générale adjointe

de l'ARS de Corse

marie-pia.andreani@ars.sante.fr

Docteur Jean-Louis Wyart

Directeur de la santé publique

jean-louis.wyart@ars.sante.fr

Jean-Pierre Alessandri

Directeur Adjoint Santé

Environnement

jean-pierre.alessandri@ars.sante.fr

Joseph MAGNAVACCA

Directeur de l'OEC

joseph.magnavacca@oec.fr

DREAL DE CORSE

Olivier Courty

Chef du Service Risques Naturels et Technologiques

srnt.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr

Rachida El Menji

Référente PRSE, Air, REACH, Eolien, Eau

Inspectrice des Installations Classées

rachida.el-menji@developpement-durable.gouv.fr

